

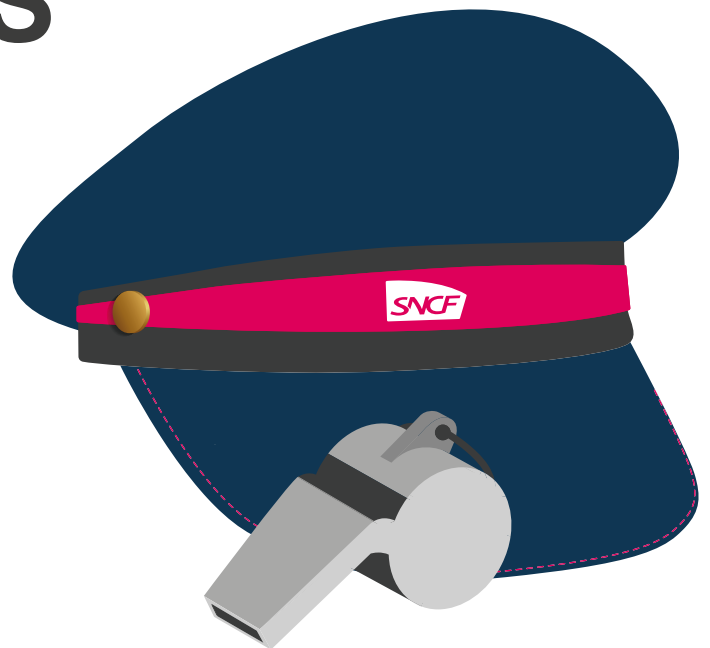


# AGENTS DE LA SNCF VOYAGEURS

AGENTS DU SERVICE COMMERCIAL TRAINS

## PARCOURS PROFESSIONNEL : L'UNSA RAPPELLE LES RÈGLES

L'UNSA-Ferroviaire souligne l'importance de garantir des règles d'accès équitables au parcours professionnel pour tous les ASCT de toutes les activités, conformément aux dispositions de l'accord de sortie de conflit du 8 décembre 2022.



### ASCT TGV

Extrait de l'article 1.1 du relevé conclusif de décisions du 8 décembre 2022 : « les ASCT de TGV INOUI sont issus de TN, TER ou d'INTERCITÉS. Chaque année, les axes TGV précisent le volume d'accès au TGV nécessaire par site et contractualisent avec

les BU INTERCITÉS / TER / TN concernées. Les ASCT sont interrogés tel que prévu dans le parcours pro local, en respectant l'ordre d'ancienneté des listes. Il est rappelé que la priorité est donnée au parcours professionnel et donc aux ASCT INTERCITÉS, TER ou TN ».



## ASCT OUIGO

Un rappel de la règle a été effectué lors de l'instance métier bord (ISMB) du 9 novembre 2023 :

« les ASCT OUIGO sont intégrés dans le listing ASCT commun des bassins d'emplois, encadrés par un référentiel ou une consigne locale parcours professionnel ASCT ».

Concrètement, cela signifie que les agents OUIGO qui ont exprimé le souhait de rejoindre un roulement TGV INOUI sont questionnés au même titre que les agents TER en fonction de leur rang dans le « listing parcours professionnel ». Ce rappel garantit que les règles d'accès au parcours professionnel, telles qu'énoncées dans l'accord de sortie de conflit du 8 décembre 2022, sont bien comprises et respectées dans toutes les activités, y compris OUIGO.



**L'UNSA DEMANDE QUE LES RÉFÉRENTIELS VO 00850, VO 00998 AINSI QUE LES RÉFÉRENTIELS « PARCOURS PROFESSIONNELS » LOCAUX SOIENT MODIFIÉS EN Y INTÉGRANT LES ASCT OUIGO !**

## QUE RETENIR ?

Chaque ASCT TER, TN, IC et OUIGO intègre le listing « *parcours professionnel* » de son bassin d'emploi et conserve son rang dans ce listing pour rejoindre TGV INOUI. Cette règle s'applique également pour les ASCT transférés dans les sociétés dédiées, qui conserveront leur rang dans le listing « *parcours professionnel* » de leur bassin d'emploi.

**L'UNSA RAPPELLE QUE LES RECRUTEMENTS EN INTERNE SONT À PRIVILÉGIER, NOTAMMENT POUR GARANTIR AUX AGENTS UN VRAI PARCOURS PROFESSIONNEL.**

## CE QUE L'UNSA DEMANDE

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le process d'accès au TGV INOUI doit être clairement défini en reprenant dans les textes :

- **les critères** de sélection des ASCT ;
- **la traçabilité** (listing, entretien, etc.) ;
- **la transparence** dans les process avec retour à l'agent non retenu et mise en place d'un accompagnement afin de préparer une future candidature ;
- **la possibilité** pour un agent non retenu de déposer un recours à la suite d'une décision négative non justifiée.

### CE QUE CELA PERMETTRA

L'UNSA-Ferroviaire pourra veiller à ce que les règles d'accès au parcours professionnel soient appliquées de manière équitable et uniforme dans toutes les activités et filiales de la SNCF.